



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 12754

Texte de la question

M. Jean-Louis Bianco attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le système de formation et plus particulièrement sur la voie technologique. Aujourd'hui, ce système est structuré selon trois voies de formation : générale, technologique, professionnelle. Si la voie générale et la voie professionnelle ont fait l'objet de réformes et de restructurations pour les rendre plus efficaces, la voie technologique n'a pas évolué depuis plus de dix ans. Il faut savoir que la voie technologique, dont les filières sont tertiaires et industrielles, représente environ 30 % des bacheliers en 2001. Or, on constate que si cette voie n'a pas aujourd'hui de finalités professionnelles, elle est cependant essentielle pour le recrutement en formation bac + 2 (BTS, DUT). Par ailleurs, les programmes enseignés dans cette voie qui s'appuient sur les systèmes de production ou de gestion ne sont plus du tout adaptés aux besoins actuels (programmes et supports de formation). Pour ce faire, il y a lieu de rénover cette voie rapidement au risque de la voir disparaître. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remettre à niveau cette voie de formation.

Texte de la réponse

Les bacheliers technologiques poursuivent désormais très majoritairement leurs études dans l'enseignement supérieur. En 2001, ils étaient ainsi plus de 77 % à le faire, majoritairement en sections de techniciens supérieurs (STS) et, à un degré moindre, en université (hors IUT) et en IUT. L'articulation de la voie technologique des lycées avec l'enseignement supérieur, particulièrement dans ses formations professionnalisantes, est donc primordiale. Elle sera d'autant mieux assurée que les séries technologiques verront leur spécificité réaffirmée, et au besoin redéfinie, que leurs contenus d'enseignement seront rénovés et que les formations dispensées permettront à leurs élèves de réussir dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, tenant compte du nécessaire rééquilibrage des différentes voies du lycée, l'inspection générale de l'éducation nationale a été chargée de présenter des propositions permettant de mieux faire apparaître la spécificité des séries technologiques tertiaires. Par ailleurs, le développement des séries technologiques industrielles fera l'objet d'un effort spécifique. Enfin, les académies sont invitées pour la rentrée prochaine à mettre en place un système coordonné de suivi des demandes d'inscription en STS et en IUT, de façon à utiliser de façon optimale leurs capacités d'accueil et à examiner prioritairement les demandes des bacheliers technologiques et, lorsqu'ils en ont le projet et les capacités, celles des bacheliers professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bianco](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12754

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1346

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3936